

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire

Le mercredi 23 septembre 2020 à 10h30

À l'Hôtel Mirabeau, avenue de la Gare 31, Lausanne

Présents : Selon la liste des présences

Président : Philippe Diesbach

Secrétaire : Margaux Oswald

Distribution : A tous les membres

1. Contrôle de la liste de présences

La liste de présences est signée, elle atteste que neuf coopérateurs sont présents. Cinq coopérateurs sont excusés.

Le président souhaite la bienvenue à Mme Jomini, future membre du conseil d'administration en qualité de superficiante de l'immeuble de Cheseaux-sur-Lausanne.

2. Désignation du président et du secrétaire

L'Assemblée générale désigne Philippe Diesbach en qualité de président et Margaux Oswald en qualité de secrétaire.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 juin 2019

Le procès-verbal ayant été remis au préalable et figurant en partie dans le rapport d'activité, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2019

Ph. Diesbach rappelle que le rapport d'activité a été envoyé à tous les coopérateurs avec la convocation. Celui-ci reflète l'activité de la coopérative sur l'année 2019. En supplément, Ph. Diesbach complète les informations qui s'y trouvent oralement.

D. Diesbach Vernevaut, directrice de la gérance Alterimo Sàrl, donne quelques informations au sujet du changement des allocations concernant les prestations complémentaires. Une décision du Canton (DGSS) est attendue à la fin du mois de septembre. Un certain nombre d'avenants seraient alors à établir pour nos locataires, ceci permettra également d'harmoniser les baux actuels.

5. Présentation des comptes 2019 et discussion

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2019.

Ph. Diesbach relève quelques points principaux. Il est notamment relevé le bénéfice de CHF 56'929.65. Le bénéfice de l'exercice est reporté à nouveau. Le PP reporté au 01.01.2020 se monte à CHF 273'549.60.

Les produits locatifs (théoriques) se montent à CHF 3'710'925.00, les charges quant à elles, se montent à CHF 2'354'434.11.

Le capital social au 31 décembre 2019 se monte à CHF 5'542'500.00.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée générale dispense le réviseur de comparution personnelle. Chacun ayant eu le rapport de l'organe de révision dans le rapport d'activité, il en est donné partiellement lecture.

7. Adoption des comptes

Les comptes tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

8. Décharge au Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne, à l'unanimité, décharge au Conseil d'administration.

9. Renouvellements statutaires

9.1 démissions et élections des administrateurs

L'élection de Madame **Viviane Jomini** est proposée à l'Assemblée générale. Madame Jomini est la propriétaire de la parcelle de Cheseaux (rue du Château 8). Elle est élue en qualité d'administratrice sans signature.

Il n'y a pas de réélection cette année. Les changements sont adoptés à l'unanimité.

9.2. de l'organe de révision

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, à l'unanimité, accepte de renouveler le mandat d'**Hervest fiduciaire SA** pour une période d'une année.

10. Divers

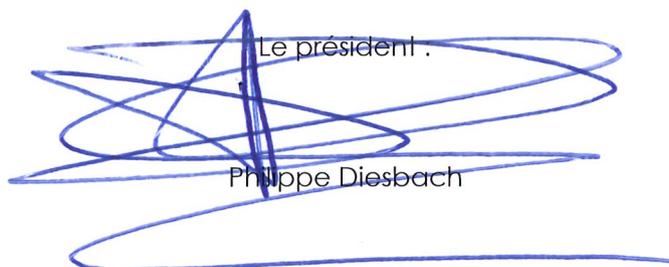
Aucun divers n'est évoqué.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 11h00.

* * * * *

PrimaVesta société coopérative

Le président .
Philippe Diesbach



La secrétaire :
Margaux Oswald

